

DECISION DE LA PRESIDENTE N°21/2025

OBJET : Contrat de cession de spectacle avec l'association ALPES CONCERTS, pour le spectacle « Cielo », présenté par la Compagnie Oléïa, dans le cadre de La Ronde des Mots en Dombes 2025, à la salle polyvalente de Monthieux, le 12 octobre 2025

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes dispose d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 3 (diffuseur) n° PLATESV-D-2021-004295,

La 23^{ème} édition de La Ronde des Mots, action culturelle de la Communauté de Communes, se déroulera, du 21 septembre au 7 décembre 2025, sur le territoire de la Dombes. Elle comprendra six dates en 2025. Pour répondre aux attentes des spectateurs, la Ronde des Mots proposera, cette année encore, une programmation diversifiée alliant contes, cirque, théâtre, musique, marionnettes..., présentée par des compagnies professionnelles.

A la salle polyvalente de Monthieux, la Compagnie Oléïa proposera le spectacle « Cielo », très jeune public à partir de 6 mois, le dimanche 12 octobre 2025, à 17 h.

Le contrat est conclu, pour le compte de la Compagnie Oléïa, avec l'Association ALPES CONCERTS, domiciliée 1, rue du Moulin, 38120 Le Fontanil-Cornillon, représentée par sa Présidente, Mme Françoise BASQUE.

Le montant du contrat de cession s'élève à 1 365,60 € TTC (TVA à 5,5%) et comprend :

- 1 055 € TTC de prix de cession,
- 266,92 € TTC de frais de transport,
- 43,68 € TTC de frais de repas (2 repas).

Les autres clauses du contrat précisent notamment les obligations respectives du producteur du spectacle et de l'organisateur, les assurances souscrites et les conditions d'annulation éventuelle du contrat.

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat de cession présenté par l'Association ALPES CONCERTS, pour le compte de la Compagnie Oléïa, en vue d'une représentation du spectacle « Cielo », le 12 octobre 2025, à la salle polyvalente de Monthieux, pour un montant total de 1 365,60 € TTC, dans le cadre de l'édition 2025 de la Ronde des Mots en Dombes

Article 2 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 10 juillet 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.